

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le 22 OCT. 2025

ID : 071-217104454-20251021-DEC_44_2025-AU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 44-2025

AMÉNAGEMENT DU SKATE PARK – "URBAN PARK" – RUE LÉON PERNOT

MARCHÉ N°252 509

SOCIÉTÉ H PARKS

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'engager des travaux d'aménagement du skate parc "Urban Park", sis Rue Léon Pernot, dans le but de procéder à sa rénovation,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la commande publique permettant à l'acheteur de recourir à une procédure adaptée pour passer un marché dont la valeur estimée hors taxes est inférieure aux seuils européens,

Vu le procès-verbal de la commission MAPA qui s'est réunie le 7 octobre 2025,

D É C I D E :

Article 1^{er} : Est acceptée la signature du marché n°252 509, relatif à des travaux d'aménagement du skate parc "Urban Park", sis Rue Léon Pernot, à Saint-Marcel, présentée par SAS H PARKS – 3 Rue Christian ANDRE-BENOIT – 34670 BAILLARGUES, représentée par Monsieur GLEIZAL William, agissant en qualité d'Agent Commercial.

Article 2 : Le montant du marché s'élève à 54 198,00 € HT soit 65 037,60 € TTC.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 21 octobre 2025

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,

